



Dois je me présenter à la convocation. Je n'ai pas le permis et personne ne peut m'emmener.

Par **22Maya22**, le **05/03/2020** à **12:28**

Dois je me présenter à la convocation (conciliation débiteur)??? Je n'ai pas le permis et personne ne peut m'emmener.

Je ne conteste pas cette saisie, mais est ce vraiment nécessaire d'être présente??

Merci par avance.

Par **youris**, le **05/03/2020** à **15:18**

bonjour,

il existe les transports en commun, les taxis...etc...

si vous ne vous présentez pas sans avoir de motif, le conciliateur prendra sa décision sans vous entendre, et n'appréciera sans doute pas votre absence.

à combien de kilomètres de chez vous a lieu cette conciliation ?

salutations

Par **22Maya22**, le **06/03/2020** à **11:51**

Je suis en pleine campagne. Le taxis c'est une blinde vu que je suis loin de tout. C'est à une bonne heure de route

Par **youris**, le **06/03/2020** à **13:14**

vous habitez en pleine campagne ou il n'y a pas de transports en communs, sans avoir le

permis et sans connaître personne pour vous vous emmener faire vos courses ou autres même en cas d'urgence ?

si vous ne vous présentez pas, le conciliateur ne pourra que constater l'échec de sa mission et la partie adverse saisira sans doute le tribunal pour régler le litige.